

ORDRE
DES
ARCHITECTES



Nouvelle-Aquitaine

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

ÉDITO

L'année 2025 a été, pour l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine, une année d'actions, de dialogue et d'engagement au service des architectes dans l'ensemble des territoires.

Dans un contexte déterminant pour l'avenir de la profession, nous avons renforcé la coopération avec les acteurs publics en organisant, dans les douze départements de la région, des rencontres entre architectes et services instructeurs. Ces temps d'échanges ont permis d'améliorer concrètement le dialogue et l'instruction des dossiers.

Convaincus que les architectes ont un rôle essentiel à jouer dans la transition écologique, nous avons poursuivi notre engagement en faveur de la réhabilitation et du réemploi. Cinq tables rondes ont été organisées en 2025, et un Manifeste pour la réhabilitation, déjà signé par 43 partenaires, affirme la nécessité de transformer l'existant avec responsabilité.

La deuxième édition des Rencontres d'Architectures en Mouvement, organisée à Oloron Sainte-Marie, a rassemblé près de 1 800 participants autour de plus de 40 événements. Elle a confirmé la vitalité de notre profession et la place centrale de l'architecture dans l'aménagement du territoire.

Cette année encore, l'Ordre a renforcé son accompagnement auprès des architectes : nos équipes ont répondu à près de 4 200 sollicitations.

Dans un contexte économique préoccupant, l'Ordre s'est fortement mobilisé à travers son service juridique, l'information sur les dispositifs d'aide et des échanges avec le tribunal de commerce de Bordeaux.

Ce rapport d'activités témoigne d'une année de mobilisation collective et d'une conviction forte : l'architecture est un bien public, et les architectes des acteurs essentiels de la qualité de nos territoires.

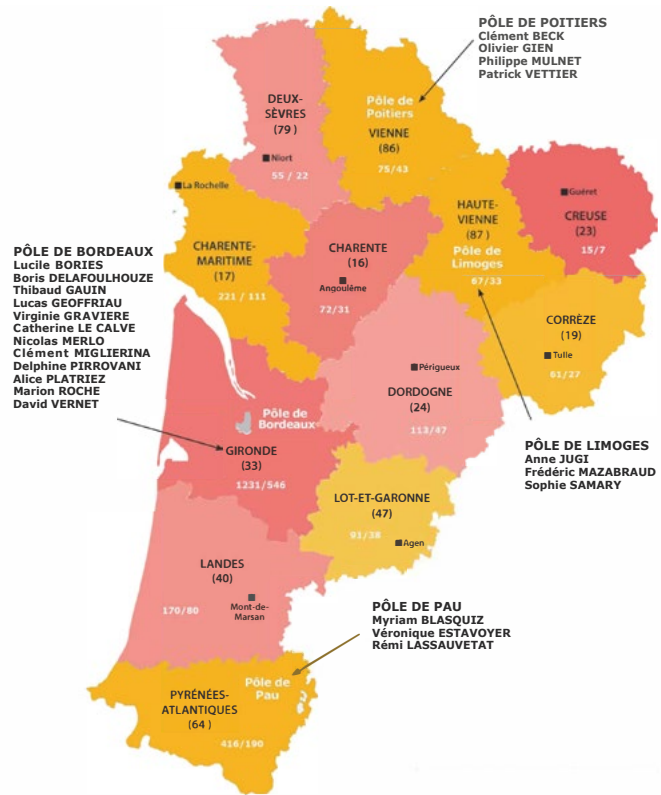
Virginie Gravière,
Présidente de l'Ordre des Architectes de
Nouvelle-Aquitaine

SOMMAIRE

1. L'ORDRE EN QUELQUES CHIFFRES
2. LES CONSEILLERS EN NOUVELLE-AQUITAINE
3. LES COLLABORATEURS
4. ACCOMPAGNEMENT DES ARCHITECTES
5. FORMATION CONTINUE
6. CONCILIATIONS, DÉONTOLOGIE ET PROTECTION DU TITRE
7. TABLEAU
8. LES ASSURANCES
9. RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET PARTENARIATS
10. ÉVÉNEMENTS 2025
11. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE L'ORDRE
12. BUDGET
13. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS 2026

Crédits photos :
Pages 6, 7, 8, 18 : Arthur Péquin
Page 15 : François Blanchard

1. L'ORDRE EN QUELQUES CHIFFRES



30 000
architectes
en France

2567
architectes
en Nouvelle-Aquitaine

1195
sociétés
en Nouvelle-Aquitaine

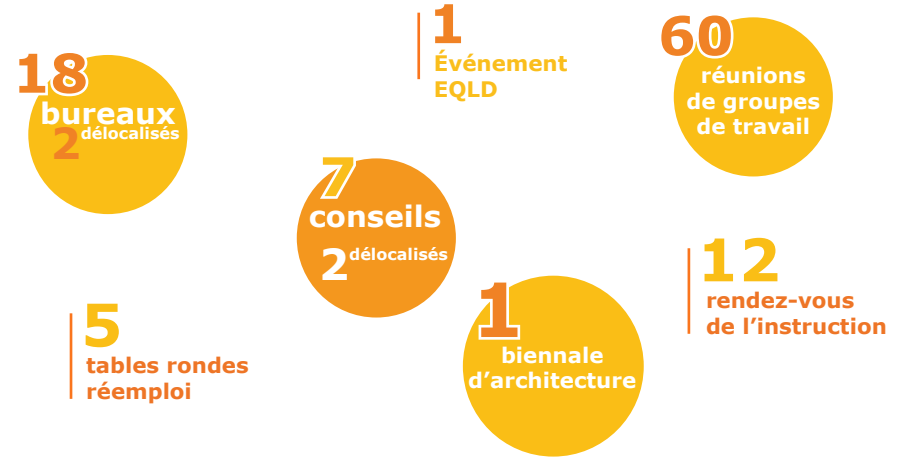
L'Ordre des architectes, créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture se compose de 17 Conseils régionaux, correspondant aux 13 régions administratives de la France métropolitaine et aux 4 départements d'outre-mer, et d'un Conseil national.

Le Conseil régional, 24 membres en Nouvelle-Aquitaine, réparti sur 4 pôles (Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers), est élu pour 6 ans au suffrage direct par les architectes inscrits au Tableau régional. Il est renouvelé par moitié tous les 3 ans.

L'Ordre des architectes est placé sous la tutelle du ministre de la Culture, représenté par la DRAC en région. Chaque Conseil régional dispose d'une quote-part du budget de l'Ordre alimenté par les seules cotisations annuelles des architectes qui sont recouvrées par le Conseil national.

Un aperçu de l'année du conseil

EN RÉGION



EN REPRÉSENTATION NATIONALE



2. LES CONSEILLERS EN NOUVELLE-AQUITAINE



Virginie Gravière
Présidente



Nicolas Merlo
Vice-président



Frédéric Mazabraud
Vice-président



Boris Delafoulhouze
Trésorier



David Vernet
Trésorier adjoint



Philippe Mulnet
Secrétaire



Delphine Pirrovani
Secrétaire adjointe



Clément Miglierina
Référént communication



Lucile Bories
Référénte pôle de
Bordeaux



Sophie Samary
Référénte pôle de
Limoges



Myriam Blasquiz
Référénte pôle de
Pau



Clémence Beck
Référénte pôle de
Poitiers



Véronique Estavoyer
Référénte juridique



Marion Roche
Rédactrice en chef
du journal ANA



Catherine Le Calvé
Conseillère



Anne Jugi
Conseillère



Alice Platriez
Conseillère



Thibaud Gauin
Conseiller



Lucas Geoffriau
Conseiller



Olivier Gien
Conseiller



Rémi Lassauvetat
Conseiller



Patrick Vettier
Conseiller

3. LES COLLABORATEURS



Philippe de La Bigne
Délégué général



Thalia Carruesco
Responsable de communication



Maëva Grezes
Juriste et chargée d'administration



Juliette Mosca
Juriste



Julie Dupuy
Responsable Comptabilité & chargée de missions RH
Attachée de communication



Isabelle Babin
Chargée de missions commande publique et formation



Carole Chabanne
Chargée du tableau et des assurances



Salomé Perol
Assistante administrative

4. L'ACCOMPAGNEMENT DES ARCHITECTES

L'année 2025 a été marquée par un accompagnement renforcé des architectes, dans un contexte économique fragilisé.

Information et conseil

L'Ordre a assuré tout au long de l'année :

- un rôle de conseils juridiques et réglementaires,
- des permanences d'accompagnement,
- un suivi individualisé des situations complexes.

4200
sollicitations
traitées

année
2025

350
demandes
spécifiques
traitées
par mois

Soutien en cas de difficultés économiques

Mobilisé auprès :

- des tribunaux de commerce,
- des juridictions administratives,
- des partenaires professionnels,

Le Conseil régional facilite l'accès aux démarches et oriente vers les procédures adaptées lorsque des agences rencontrent des difficultés.

Parce que les ressources existent et que la solidarité prime, l'Ordre se tient aux côtés des architectes toute l'année.

Rendez-vous d'instruction

Organisés dans chaque département pour renforcer le dialogue entre :

- architectes,
- services instructeurs,
- ABF,
- UDAP.

Ces rencontres ont permis de fluidifier les échanges et d'installer une culture partagée du projet.

Calendrier 2025
Janvier à Agen
Février à Poitiers
Mars à Niort, Pau et Morcenx
Avril à Saint-Vaury et Bordeaux
Mai à Angoulême
Juin à Périgny et Limoges
Juillet à Périgueux

5. FORMATION CONTINUE

Montée en compétences pour accompagner les mutations du métier

La formation continue constitue une obligation déontologique pour tous les architectes inscrits à l'Ordre, mais aussi un levier essentiel pour faire évoluer leurs pratiques.

20 heures minimum par an
60 heures sur une période triennale

Deux modalités possibles

20 heures de formations "structurées"

(organismes de formation, formations agréées, enseignement, animation de conférences/colloques ou formations, publications, MOOC / SPOC...)

OU

14 heures de formations "structurées"

6 heures de formations "complémentaires"

(congrès, colloques, visites de musées et d'expositions, événements professionnels (notamment ceux de l'Ordre), voyages architecturaux...)

Un dispositif souple

- répartition libre des heures sur 3 ans
- possibilité d'anticiper ou de rattraper
- formations à distance accessibles (MOOC, formats courts)

Le rôle de l'Ordre

Le Conseil régional accompagne les architectes dans cette démarche en proposant :

des ressources et outils pour identifier les formations

une sélection de formations accessibles, dont certaines gratuites

un appui à la compréhension des obligations.

Au-delà de l'obligation, la formation continue permet de **renforcer ses compétences, gagner en efficacité et répondre aux enjeux actuels et futurs** de la profession.

TABLES RONDES « RÉEMPLOI »

5 éditions en 2025 en partenariat avec le GPV Rive Droite.

Elles peuvent être comptabilisées au titre des heures de formation complémentaires.

6. CONCILIATIONS, DÉONTOLOGIE ET PROTECTION DU TITRE

Missions juridiques de l'Ordre

Le Conseil régional veille au respect des règles qui fondent l'exercice de la profession et contribue à prévenir et résoudre les situations de tension.

Il intervient notamment dans le **règlement amiable des différends**, en organisant des conciliations entre architectes ou avec leurs clients, et en apportant, lorsque nécessaire, des avis éclairant les situations rencontrées.

24
conciliations

année
2025

60
litiges
traités

Déontologie

Le Conseil s'assure également du **respect du code de déontologie**, garant des bonnes pratiques professionnelles, et veille au maintien de la discipline au sein de la profession. En cas de manquement, des procédures peuvent être engagées, notamment devant la chambre de discipline.

45
dossiers
déontologie
traités

4
entretiens
déontologiques
menés

3
plaintes votées et
transmises à la
chambre régionale
de discipline

10
courriers de
rappel aux règles
déontologiques

Protection du titre

Par ailleurs, il agit pour **protéger le titre d'architecte**, en engageant des actions, y compris judiciaires, en cas d'usurpation du titre.

15 dossiers ouverts pour usurpation du titre, une dizaine de mise en demeure adressées et une plainte pénale déposée

Une **permanence juridique**, assurée par deux juristes, est **ouverte à l'ensemble des architectes** afin de les accompagner dans leurs interrogations et leurs pratiques professionnelles.

2 224 conseils juridiques ont été donnés par le service juridique en 2025, dont **1 132 appels**.

7. TABLEAU

La référence officielle de la profession

Le Tableau de l'Ordre constitue **l'annuaire officiel des architectes et des sociétés d'architecture**. Tenu et mis à jour par le Conseil régional, il garantit la fiabilité des informations relatives aux professionnels habilités à exercer.

Accessible en ligne, il permet de vérifier qu'un **professionnel est bien inscrit à l'Ordre**, condition indispensable pour porter le titre d'architecte et exercer les missions qui lui sont réservées par la loi.

À retenir : L'inscription au Tableau est obligatoire pour exercer en tant qu'architecte
La détention d'un diplôme seul ne suffit pas
Les **informations publiées sont des données professionnelles encadrées par décret**

Dans le respect des règles de protection des données, seules des informations publiques y figurent et l'Ordre ne peut recommander un professionnel plutôt qu'un autre.

Le Tableau s'inscrit ainsi comme **un outil de transparence, de régulation et de confiance**, au service du public comme de la profession.

8. LES ASSURANCES

Le contrôle des assurances

Afin de **garantir la conformité aux modalités d'exercice de la profession, tous les architectes inscrits au Tableau** ; qu'ils exercent en libéral, en société, en tant qu'associés ou selon tout autre mode d'exercice, **doivent être assurés pour l'ensemble de leurs missions**. Chaque année, ils sont tenus de transmettre leur attestation d'assurance avant le 31 mars.

- En cas de non-transmission, l'Ordre procède à plusieurs relances.
- À défaut de régularisation, une suspension temporaire du tableau est prononcée.
- Si la situation demeure, cette suspension peut conduire à une radiation du Tableau de l'Ordre des architectes



9. RELATIONS INSTITUTIONNELLES ET PARTENARIATS

L'Ordre a également pour mission de **représenter et de promouvoir la profession auprès des décideurs publics** pour défendre la qualité architecturale.

Pour porter la voix des architectes, l'Ordre s'appuie depuis 2022 sur **un plaidoyer intitulé « Habitats, Villes, Territoires, l'architecture comme solution »** qui permet d'acculturer les élus locaux au rôle des architectes, à leurs expertises et aux propositions qu'ils portent dans le débat public notamment pour adapter nos villes et nos territoires aux enjeux sociaux et environnementaux des années à venir.

Pour représenter leurs consœurs et confrères, les élus de l'Ordre ont donc participé durant toute l'année à **près de 150 événements institutionnels ou interprofessionnels** :

86
Représentations inter-professionnelles

Tables rondes, Assises, Conseils d'administration, Commissions, Jurys, Rencontres Pro, Assemblées générales, Séminaires...

Avec notamment :

FFB Nouvelle-Aquitaine, Barreau de Bordeaux, CAPEB Nouvelle-Aquitaine, URCAUE Nouvelle-Aquitaine, Odéys, Fibois Nouvelle-Aquitaine, FFP Nouvelle-Aquitaine, Ordre des Géomètres-Experts Nouvelle-Aquitaine...

Congrès, Consultations, Ateliers, Cérémonies, Universités d'été, Réunions de projets, RDV qualifiés...

Avec notamment :

Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, Ville de Poitiers, Limoges Métropole, Ville de La Rochelle, Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées...

62
Représentations institutionnelles

Signature du Manifeste pour la réhabilitation Une action professionnelle et institutionnelle majeure

Afin de **porter la voix de la réhabilitation** comme l'une des réponses aux enjeux actuels de sobriété foncière, l'Ordre a déjà assemblé 43 cosignataires :

- . ENSAP Bordeaux,
- . Union Régionale des CAUE de Nouvelle-Aquitaine,
- . Syndicat de l'Architecture de la Gironde,
- . UNSFA Nouvelle-Aquitaine,
- . Maisons de l'Architecture de Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers
- . Agence d'urbanisme Atlantique & Pyrénées,
- . Fédération Française du Paysage de Nouvelle-Aquitaine,
- . Ordre des Géomètres-Experts Nouvelle-Aquitaine,
- . Fibois Nouvelle-Aquitaine,
- . MAF,
- . Odéys,

- . Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine,
- . Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- . Grand Poitiers,
- . Limoges Métropole,
- . Communauté de communes du Haut-Béarn,
- . Villes de Bordeaux, La Rochelle, Périgueux, Oloron Sainte-Marie et Saint-Loubès,
- . Ordre des Avocats - Barreau de Bordeaux,
- . 17 Conseils régionaux de l'Ordre des Architectes,
- . Bordeaux Métropole.

43
signataires du Manifeste

Signature du Manifeste pour la réhabilitation lors du Salon des Maires 2025

De g. à d. : Frédéric Mazabraud (Vice-président de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine), Guillaume Guérin (Président de Limoges Métropole), Romain Mignot (Vice-président de Grand Poitiers), Virginie Gravière (Présidente de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine)

10. ÉVÉNEMENTS PORTÉS ET SOUTENUS PAR L'ORDRE

1 biennale d'architecture

3 jours

1800 personnes

+ de 40 événements

150 personnes Archipride

Rencontres d'architecture en mouvement #2 «Nous sommes le paysage»

L'édition 2025 des Rencontres d'Architecture en Mouvement, portée par l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine et dont la direction artistique a été assurée par le Collectif Encore, a confirmé le succès et la singularité de cette biennale itinérante.

Pensée comme un événement en mouvement, cette seconde édition a investi **Oloron Sainte-Marie et le territoire des Pyrénées-Atlantiques pendant trois jours**, proposant une expérience collective où l'architecture se vit, se parcourt et se partage.

À travers le thème « **Nous sommes le paysage** », les Rencontres ont ouvert un espace de réflexion élargi, dépassant les cadres habituels pour interroger le **rôle de l'architecture dans ses dimensions territoriales, sociales et environnementales**.

Déplacements à pied, à vélo ou en bus, expositions en extérieur, rencontres et temps festifs : **l'événement a permis de vivre l'architecture autrement, au plus près des lieux et des habitants**.

Une biennale ancrée dans les territoires

Chaque édition des Rencontres s'inscrit dans un territoire différent de Nouvelle-Aquitaine, affirmant une volonté forte :

- décentrer le regard
- valoriser les dynamiques locales
- faire dialoguer les acteurs du cadre de vie

Professionnels, élus, habitants : les Rencontres rassemblent un large public autour d'un objectif commun, penser collectivement les transformations du cadre de vie.



Balade croquée et contée

Trois publics réunis

Les Rencontres s'adressent à :

- la **profession**, dans un contexte nécessitant solidarité et échanges
- les **décideurs publics**, acteurs des transformations territoriales
- le **grand public**, au cœur des enjeux du cadre de vie

L'architecture y est abordée comme une discipline collective et accessible.

Un laboratoire à ciel ouvert

Les Rencontres ont mis en lumière plusieurs enjeux majeurs :

- la **réhabilitation comme priorité**
- l'**évolution des pratiques**
- la **responsabilité sociale et environnementale de l'architecture**

La **signature du Manifeste pour la réhabilitation** a constitué un temps fort de cette édition.

Les partenaires :



L'asymétrie des baratins par Nicola Delon et Benoît Bonnemaison-Fitte

10. ÉVÉNEMENTS PORTÉS ET SOUTENUS PAR L'ORDRE

Les rendez-vous de l'instruction Renforcer le dialogue entre acteurs

Face aux difficultés rencontrées lors de l'instruction des dossiers, le Conseil régional a engagé une démarche de **dialogue entre architectes et services instructeurs**.

Appuyée sur **deux enquêtes croisées**, cette initiative a permis d'identifier des **enjeux partagés et des pistes d'amélioration**.

En 2025, **12 rencontres ont été organisées dans les 12 départements** de Nouvelle-Aquitaine.

Sous forme d'ateliers, ces rendez-vous ont favorisé :

- une meilleure compréhension mutuelle
- le partage de pratiques
- l'émergence de solutions concrètes

Une dynamique appelée à se poursuivre.



Les jeudis du réemploi Faire évoluer les pratiques

En 2025, le **Conseil régional de l'Ordre**, en partenariat avec le **GPV Rive Droite**, a organisé un cycle de **5 tables rondes dédiées au réemploi des matériaux**.

Objectif : apporter des réponses concrètes aux architectes face aux enjeux de l'économie circulaire.



Ces rencontres ont réuni différents acteurs du territoire : maîtres d'ouvrage (publics et bailleurs), bureaux d'études spécialisés, architectes, assureurs et bureaux de contrôle, juristes, structures et plateformes de réemploi

Les échanges ont porté sur :

- le cadre réglementaire
- l'intégration du réemploi dans les projets
- les questions d'assurabilité
- les ressources et filières locales

Un cycle pour lever les freins et accélérer l'intégration du réemploi dans les pratiques professionnelles.

Revue de projets EQLD Inspirer de nouvelles façons d'habiter

En partenariat avec **Bordeaux Métropole** et le **GIP EPAU**, l'**Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine** a co-organisé à une visite de projets labellisés "Engagés pour la qualité du logement de demain" (EQLD).

Deux opérations ont été présentées : **la Cité de la gare à Bassens par AVA architectes** et une **mutation de bureaux en logements à Bordeaux par ZW/A**.

Ces visites ont permis aux élus, aux services et aux professionnels de :

- partager des retours d'expérience
- confronter les approches
- nourrir les politiques locales

Un format concret pour diffuser l'innovation et améliorer la qualité d'habiter.

11. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE L'ORDRE

Actions de communication



3 journaux ANA distribués à 5000 exemplaires

2500

actualités disponibles sur le site : ana.archi

ANA.ARCHI :



42

lettres d'information

38

articles parus dans la presse

60

actualités publiées sur le site : ana.archi par an

Sur les réseaux sociaux :



4100 abonnés (+53%)

Suivez-nous

@Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine



1577 abonnés (+60%)

Suivez-nous

@ordre_architecte_na



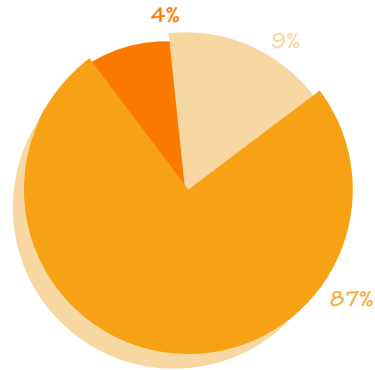
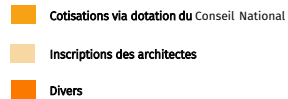
5025 abonnés / 1957 abonnés (sur la page)

Suivez-nous

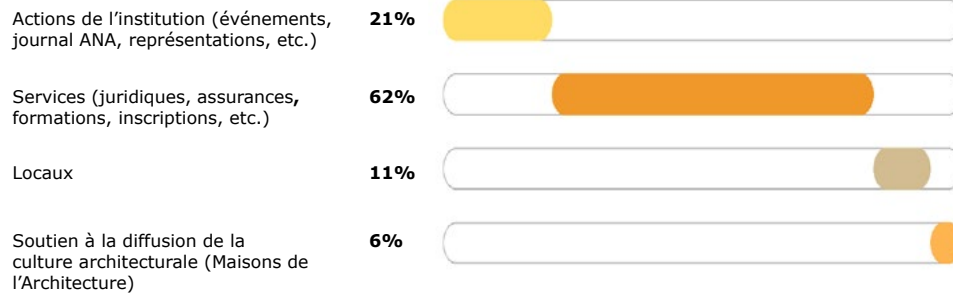
@Ordre Architectes Nouvelle Aquitaine / @Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine

12. BUDGET

Le budget du Conseil régional de l'Ordre provient de 3 sources :



Dépenses 2023 :



13. PERSPECTIVES ET ORIENTATIONS

Constat & signaux clés

Une profession sous tension

Chiffres clés

Pour être au plus près des réalités de la profession, un sondage régional inédit a été mené par l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec la CERC, afin d'objectiver la situation économique du secteur.

1 sur 2
agence
pessimiste
pour 2026

+50%
des agences
en baisse
d'activité en
2025

2/3
des architectes
ont un moral
bas ou très bas

67%

des agences
ont un carnet
de commande
inférieur à 6 mois

année
2025

Source
Sondage Ordre des architectes NA & CERC – 2026

Un signal fort

Malgré les difficultés, la profession reste mobilisée et consciente des transformations à engager.

Une profession qui s'adapte

92%
envisagent
d'agir pour
faire face à
la situation

Perspectives :

diversifier leurs activités
renforcer leurs activités de prospection
développer de nouvelles compétences

La réhabilitation
représente
70%
du chiffre d'affaires
des agences
d'architecture pour
la moitié d'entre
elles

Réaffirmer l'essentiel

L'architecture est un bien public
Les architectes sont essentiels à la qualité
des territoires

Priorités 2026

défendre le concours
accompagner les agences
renforcer le dialogue territorial
accélérer la réhabilitation et le
réemploi

Face aux mutations du secteur, la
capacité d'adaptation de la profession
constitue sa première force.



**ORDRE
DES
ARCHITECTES**
NOUVELLE AQUITAINE

tel. : 05 56 48 05 30
accueil@ordre-architectes-na.org
www.architectes.org / www.ana.archi

CONTACT :

Thalia Carruesco
Responsable de la communication
07 85 72 81 13
t.carruesco@ordre-architectes-na.org

Siège Nouvelle-Aquitaine :
308 avenue Thiers
33100 Bordeaux

Pôle de Limoges:
41 rue des Tanneries
87000 Limoges

Pôle de Poitiers :
1 rue de la Tranchée
86000 Poitiers

Pôle de Pau :
3 Place de la Monnaie
64000 Pau